



Projet Volontaires pour la Nature Informations Générales

Le Projet « Volontaires pour la Nature » est une grande initiative du Parc National d'Abruzzo, Lazio et Molise pour offrir à tous une expérience unique de vie et de travail au contact d'un environnement naturel, préservé et non contaminé. Vous aurez ainsi la possibilité de réfléchir et de prendre conscience de notre impact sur l'écosystème.

Le Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise a toujours misé fortement sur le volontariat, accueillant chaque année des centaines de participants du monde entier: étudiants, ouvriers, employés, chercheurs, enseignants, professions libérales, retraités, qui librement et sans but lucratif, collaborent aux nombreuses et multiples activités du Parc : en fonction des besoins, il sera possible de faire des contrôles, de développer des activités éducatives et d'interprétation de l'environnement, des inspections sur les sentiers, d'être en contact avec le public, de faire des reportages photographiques et audiovisuels, des animations culturelles, de la manutention des simples structures du Parc jusqu'à l'entretien des sentiers, de l'assistance et de l'information aux visiteurs ; le tout avec la supervision et la coordination du personnel du Parc.

Individuellement, en petits groupes ou en groupes organisés, les Volontaires augmentent chaque année, tant en nombre qu'en spécificité, avec surtout un état d'esprit solidaire et une force spirituelle dans toutes leurs actions.

La participation à l'un des Programmes « Volontaires pour la Nature » est réservée à qui est en mesure de passer une période de vie en montagne en parfaite autosuffisance et sérénité. Le Parc fournit des insignes et un équipement simple, indispensable pour les activités prévues. Il s'agit de passer des jours avec des personnes motivées et intéressées par la défense de la flore et de la faune dans une des structures mises à la disposition par les Agents du Parc, en collaborant à diverses activités de prévention, de contrôle, d'information, d'éducation, de manutention, d'assistance, le tout selon les exigences de service.

La participation aux programmes peut advenir en certaines périodes de l'année en fonction d'un calendrier très précis ou moyennant un accord directement avec les associations.

Le projet de volontariat est divisé en plusieurs programmes:

- **Junior**: pour qui participe pour la première fois à un programme de Volontariat dans le Parc et dont l'âge est compris entre 18 et 40 ans;
- **Senior**: pour qui participe pour la première fois et a plus de 40 ans;
- **Volontaires internationaux**: il est destiné aux participants majeurs en provenance d'autres pays;
- **Volontaires spécialistes**: il est réservé à qui a déjà participé à un programme Junior, Senior ou international et veut répéter l'expérience;
- **Famille**: pour les familles;
- **Camps Nature**: pour les associations de Volontaire, les groupes Scout, etc.

Les structures d'accueil :

Pour cette année aussi, les structures qui accueilleront les volontaires sont celles mises à disposition par les agents du Parc, éparpillées sur trois versants du Parc (Abruzzo – Lazio – Molise), dont la liste suit :

Abruzzo:

- Ostello dagli Elfi a Barrea
- Azienda Vallecupa a Pescasseroli
- Azienda Apistica “Le fate dei fiori” a Civitella Alfedena
- B&B “Prati del lupo” a Bisegna.

Lazio:

- Agriturismo “Le case Marcioglie” a San Donato Val Comino
- Ostello della Gioventù “Convento dei francescani” a San Donato Val Comino.

Molise:

- Rifugio del Falco loc. le Forme di Pizzone.

Le Volontariat en chiffres durant une année

- ✓ Environ 1000 volontaires chaque année au service du Parc
- ✓ 70 jours consacrés aux nettoyages: 1000 kilos de déchets recueillis
- ✓ 300 contrôles et surveillances dans les endroits les plus délicats du Parc
- ✓ Plus de 100 jours dédiés aux travaux pour le Parc
- ✓ 50 rencontres consacrées à l’Education Ecologique
- ✓ Plus de 500 excursions pour le contrôle du territoire
- ✓ Plus de 100 sorties avec les opérateurs pour la signalisation des sentiers

L’équipement du Volontaire

- ✓ sac de couchage de montagne ou draps
- ✓ sac au dos
- ✓ jumelle (facultative)
- ✓ appareil photo (facultatif)
- ✓ gourde
- ✓ lampe de poche avec pile rechargeable
- ✓ coupe vent (vert si possible)
- ✓ pull ou polaire
- ✓ imperméable (cape de pluie)
- ✓ chaussures de montagne
- ✓ guêtres (en hiver)
- ✓ nécessaire de cuisine

- ✓ trousse de secours personnelle
- ✓ savons biodégradables
- ✓ mouchoirs et serviettes en tissus
- ✓ serviettes de bains
- ✓ réveil
- ✓ gants de travail
- ✓ housse pour matelas et coussins
- ✓ chapeau en tissu ou de coton
- ✓ bloc-notes

Comment devenir Volontaire

Toute personne intéressée à participer à une session de volontariat devra en faire la demande à: Ufficio Educazione e Volontariato del Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise - Via Roma s.n.c. – 67030 Villetta Barrea (AQ). tel. 086489102 email: centroservizi.villetta@parcoabruzzo.it - site web www.parcoabruzzo.it

En remplissant la fiche jointe

Après l'acceptation du dossier par le Parc, les volontaires sélectionnés devront faire parvenir un versement à effectuer **par virement selon les données communiquées par le Bureau du Parc, en spécifiant sur l'objet: Volontaire du programme..... du..... au**

Voici les quotes de participation :

€ 80,00 pour une session de 7 jours

€ 100,00 pour une session de 9 jours

P.S.: les quotes-parts de participation constituent un remboursement partiel pour les structures qui accueilleront les volontaires. L'organisation des programmes de volontaires et la police d'assurance en cas d'accident relative à l'activité programmée reste de la compétence du Parc.

Le Volontariat pour un développement durable

- Préférer les transports publics pour rejoindre le Parc et se déplacer avec ces mêmes moyens dans le Parc;
- Pour les achats prendre un sac en tissu réutilisable;
- Porter une serviette en tissu pour les repas en renonçant à l'utilisation des serviettes en papier;
- Si chez toi tu as des objets neufs que tu n'utilises pas, porte les et laisse les, ils peuvent être utiles à d'autres volontaires comme par exemple les housses pour matelas et coussins, le poêle, les marmites, les guêtres, le sac à dos, les raquettes de neige, les outils de jardin, les outils d'ateliers... ;
- Ne pas gaspiller la nourriture et mettre en pratique le tri sélectif;
- Economiser l'électricité et considérer l'eau du robinet comme une ressource précieuse;
- Acheter des produits biologiques et locaux;

- Se procurer des piles recyclables, des appareils qui utilisent l'énergie solaire (lampe de poche, recharge batterie, calculatrice, etc);
- Utiliser des savons, des lessives écologiques et biodégradables;
- Réduire le plus possible les emballages, les confections, les matériaux non réutilisables, évitant ainsi l'expression « prends et jette ».

Comment arriver au Parc

-Versant Abruzzese

Depuis Rome, Pescara et Naples

En train ou en pullman

Train: ligne Roma-Pescara, arrêt à Avezzano (www.trenitalia.it) d'où partent les correspondances des pullman de la compagnie ARPA (www.arpaonline.com) ligne Avezzano-Castel di Sangro.

Train: Napoli-Pescara, arrêt à Castel di Sangro (www.trenitalia.it) d'où partent les correspondances des pullman de la compagnie ARPA (www.arpaonline.it) ligne Castel di Sangro-Avezzano.

En pullman (autobus qui part d'une ville et va vers une autre ville)

Ligne Pescara-Napoli aller-retour, compagnie SATAM (www.gruppolapanoramica.it) et ARPA (www.arpaonline.it) pour les horaires, tel. bureau des informations 085-378140) arrêt à Castel di Sangro d'où partent les correspondances des Pullman de la compagnie ARPA ligne Castel di Sangro – Pescasseroli.

Avec ses propres moyens:

De Roma: autoroute A24/A25 Roma-Pescara, sortie à Aielli-Celano poursuivant pour Pescara.

De Pescara: autoroute A25 Pescara-Roma, sortie à Popoli-Sulmona poursuivant pour Sulmona, Roccaraso, Castel di Sangro, Alfedena.

De Naples: autoroute A1 Napoli - Roma sortie Caianello poursuivant en direction Venafro et ensuite Castel di Sangro.

-Versant Laziale:

En pullman: (à vérifier par rapport au lieu de départ)

En train: (à vérifier par rapport au lieu de départ)

Avec ses propres moyens :

indications à vérifier selon le lieu de provenance

-Versant Molisano

En pullman : (à vérifier par rapport au lieu de départ)

En train : (à vérifier par rapport au lieu de départ)

Avec ses propres moyens :

indications à vérifier selon le lieu de provenance

VOLONTAIRES INTERNATIONAUX

La participation au programme est réservée aux majeurs. Les mineurs doivent être accompagnés d'une personne responsable adulte. Les activités sont effectuées par patrouilles de 2-3 personnes.

Les bonnes pratiques des volontaires

1. Les Volontaires du Parc devront être avant tout un exemple de comportement pour les visiteurs, en respectant scrupuleusement tous les règlements en vigueur.
2. Il est interdit d'amener ou d'inviter au Parc: parents, amis, connaissances, accompagnateurs.
3. Il est impossible de porter des chiens ou autres animaux domestiques.
4. Les programmes, heures et modalités prévus par le Parc National d'Abruzzo, Lazio et Molise seront scrupuleusement suivis.
5. Les Volontaires devront assurer la permanence et le service au Parc pour toute la durée choisie et précisée dans le formulaire d'inscription.
6. Pendant le service et la permanence dans les locaux du Parc, il est strictement interdit de fumer. De plus, l'usage des portables sera limité aux appels indispensables.
7. Le Parc fournira aux Volontaires, pour la période de permanence au Parc, l'équipement et le matériel qui seront réservés exclusivement aux activités du Volontariat et devront être restitués en parfait état.
8. Les responsables de tout dommage causé aux structures, matériaux, ameublement ou autres biens du Parc rembourseront immédiatement les dégâts.
9. La propreté, le rangement des locaux et des zones fréquentées par les Volontaires seront strictement respectés.
10. Le comportement, soit avec les collaborateurs du Parc ou avec les visiteurs, sera clair, impeccable et transparent.
11. L'uniforme et l'insigne de Volontaire seront portés durant les activités et devront être bien visibles.

12. Les Volontaires devront faire parvenir une semaine après la confirmation de la période choisie, une copie du montant de la quote-part de participation correspondant à l'assistance fournie par le Parc. Le manquement aux termes mentionnés entraînera l'annulation de la participation à la période prévue.
13. En aucun cas le Parc ne remboursera la quote-part de participation versée si l'intéressé(e) renonce à sa participation pour une quelconque raison.
14. Les volontaires, à l'arrivée au Parc, devront obligatoirement versés dans une caisse commune € 5,00 par personne et par jour comme fond initial pour l'achat de la nourriture et la propreté des locaux. Le Groupe de Volontaires nomme un responsable caissier auquel est confiée la somme et la gestion des dépenses. Le caissier devra: rédiger la liste de ceux qui ont versés la somme; partager avec les autres volontaires les règles à adopter pour une bonne gestion de la caisse; conserver les tickets d'achats pour justifier à tous de toutes les dépenses avenues; rembourser la somme restante au volontaire qui décide d'anticiper son départ: les quotes journalières versées par avance et non utilisées.
15. Toute méthode, tout programme, tout projet, toute activité qui prévoit l'économie des ressources et un séjour compatible et durable sera mis en pratique.
16. Le départ des participants doit avoir lieu à l'heure préétablie, le dernier jour de la période assignée.
17. En cas de comportement incorrect et du non respect des normes en vigueur, le Parc se réserve le droit de suspendre du service les Volontaires, avec effet immédiat et sans préavis.

EN SIGNANT LE FORMULAIRE D INSCRIPTION LES VOLONTAIRES

ACCEPTENT LE REGLEMENT MENTIONNE

FAMILLE

A l'occasion du dixième anniversaire de l'Année Internationale de la Famille (ONU), le Parc National d'Abruzzo, Lazio et Molise a décidé de promouvoir, à partir de 2004, une nouvelle initiative pour offrir aux familles passionnées de nature une expérience unique de vie et de travail au Parc National d'Abruzzo, Lazio e Molise au contact d'un milieu naturel préservé et non contaminé. Il s'agit de passer une période de 7 ou 9 jours en faveur de la protection de la flore et de la faune, en étant logé par le Parc et en collaborant avec les employés et les techniciens dans de nombreuses activités de prévention, contrôle, information, éducation, assistance, manutention.

Le Parc National d'Abruzzo, Lazio, et Molise est un précieux exemple de biodiversité : ses bois et ses sommets sont habités par la faune sauvage la plus importante d'Italie : ours, loups, cerfs, lynx, chamois et aigles. Au sein du Parc sont concentrées toutes les caractéristiques naturelles qui distinguent l'Apennin Central: sommets majestueux et vallons ouverts, parois et gorges inaccessibles, amphithéâtres rupestres d'un charme intense comme celui de la Camosciara, nombreux fragments rocheux, ruisseaux et fleuves non contaminés seront les scenario de notre demeure.

Le programme de Volontariat en Famille est adressé aux groupes de famille dont les personnes sont en mesure de passer une période de vie en montagne, en parfaite autosuffisance et sérénité. Le terme « famille » a une signification assez ample : il s'agit non seulement des parents et enfants, mais aussi des oncles, des tantes et des neveux, des grands-parents et des petits enfants, des parents avec les enfants et les grands-parents, de la mère et de son fils ou de sa fille, du père et de son fils ou de sa fille, de la sœur ou du frère majeur, de la sœur et de son frère mineur, en bref les adultes avec les enfants, ou préadolescents. La présence des très petits caractérise cette expérience et les activités sont destinées avant tout à renforcer les liens entre les composants de la famille, avec le but de s'approcher tous ensemble au plus près de la Nature, mais aussi d'avoir la possibilité de se socialiser à l'intérieur comme à l'extérieur du noyau familial.

Les activités du Programme Famille

Les activités proposées sont organisées pour favoriser la participation de tout le groupe en tenant compte de l'âge des adultes et des enfants, et se déroulent avec la supervision et la coordination du personnel du Parc et selon les besoins. Les mineurs sont de toute façon toujours confiés aux soins et à la responsabilité des familles pour toute la durée du volontariat.

Il est en outre prévu du temps libre pour qui désire découvrir avec sa propre famille la réalité et la culture ambiante.

Les activités pourront être les suivantes:

- promenade en milieu naturel pour favoriser la connaissance de la biodiversité du Parc, du fleuve à la forêt, du contrôle du territoire moyennant de simples excursions;
- reconnaissance botanique;
- observation des mammifères en apprenant à reconnaître les traces et les signes de présence;
- contacts avec le public et activités spéciales avec les visiteurs;
- visites des petits villages de montagne, des Centres Visites et des Aires de Faune du Parc,
- petits travaux de manutention et de jardinage;
- ramassage des déchets et nettoyage des sentiers les plus fréquentés par les touristes;

- l'entraide devra être mutuelle dans la gestion de la cuisine (en commun avec les autres Volontaires), en faisant la vaisselle, en rangeant les locaux communs, en faisant les dépenses dans les magasins locaux;
- participation aux programmes d'éducation, à un style d'économie durable en faisant attention aux ressources (tri sélectif, contrôle de l'électricité et de l'eau, etc);
- activité d'éducation et d'interprétation du milieu ambiant.

Les logements du Parc offrent des conditions simples d'hébergement. Il s'agit de logements en dortoirs. La cuisine, les salles de bains et toilettes sont en communs (avec les autres volontaires). Dans les logements, il n'y a pas de télévision, pas de téléphone, pas de jeux vidéo pour favoriser la complicité, la réflexion et pour redécouvrir le plaisir de rester ensemble.

Les bonnes pratiques des Volontaires

1. La présence d'au moins une personne majeure durant le séjour de la famille est obligatoire.
2. Les participants mineurs sont confiés au soin et à la responsabilité des familles pour toute la durée du volontariat.
3. La présence d'un enfant ou d'un jeune définit la participation des adultes à ce programme spécifique.
4. Les Volontaires du Parc devront être avant tout un exemple de comportement pour les visiteurs, en respectant scrupuleusement tous les règlements en vigueur.
5. Les Volontaires ne prendront aucune initiative personnelle, au delà de celle programmée par le Parc.
6. Il est interdit d'amener ou d'inviter au Parc: parents, amis, connaissances, accompagnateurs.
7. Il est impossible de porter des chiens ou autres animaux domestiques.
8. Les programmes, heures et modalités prévus par le Parc National d'Abruzzo, Lazio et Molise seront scrupuleusement suivis.
9. Les Volontaires devront assurer la permanence et le service au Parc pour toute la durée choisie et précisée dans le formulaire d'inscription.
10. Pendant le service et la permanence dans les locaux du Parc, il est strictement interdit de fumer. De plus, l'usage des portables sera limité aux appels indispensables.
11. Le Parc fournira aux Volontaires, pour la période de permanence au Parc, l'équipement et le matériel qui seront réservés exclusivement aux activités du Volontariat et devront être restitués en parfait état.
12. Les responsables de tout dommage causé aux structures, matériaux, ameublement ou autres biens du Parc rembourseront immédiatement les dégâts.
13. La propreté et l'ordre dans les locaux et les zones fréquentées par les Volontaires seront strictement respectés.
14. Le comportement, soit avec les collaborateurs du Parc ou avec les visiteurs, sera très clair et transparent.
15. L'uniforme et l'insigne du Volontaire seront portés durant les activités, et devront être bien visibles.
16. Le Parc n'assume aucune responsabilité pour les accidents et dommages causés par les Volontaires qui devront en répondre à titre individuel.
17. Les Volontaires devront faire parvenir une semaine après la confirmation de la période choisie, le montant de la quote-part de participation correspondant à l'assistance fournie par le Parc. Le manquement aux termes mentionnés entraînera l'annulation de la participation à la période prévue.

18. En aucun cas le Parc ne remboursera la quote-part de participation versée si l'intéressé(e) renonce à sa participation pour une quelconque raison. En revanche la quote-part pourra être utilisée pour une période ultérieure dans l'année en cours. Mais si l'année est écoulée la quote-part sera définitivement perdue.

19. Les volontaires, à l'arrivée au Parc, devront obligatoirement versés dans une caisse commune € 5,00 par personne et par jour comme fond initial pour l'achat de la nourriture. Le Groupe de Volontaires nomme un responsable caissier auquel est confié la somme et la gestion des dépenses. Le caissier devra : rédiger la liste de ceux qui ont versés la somme ; partager avec les autres volontaires les règles à adopter pour une bonne gestion de la caisse ; conserver les tickets d'achats pour justifier de toutes les dépenses avenues ; rembourser la somme restante de son séjour au volontaire qui décide d'anticiper son départ

20. Toute méthode, programme, projet, activité qui prévoit l'économie des ressources et un séjour compatible et durable sera mis en pratique.

21. Le départ des participants doit avoir lieu à l'heure préétablie, le dernier jour de la période assignée.

22. En cas de comportement incorrect et du non respect des normes en vigueur, le Parc se réserve le droit de suspendre du service les Volontaires, avec effet immédiat et sans préavis.

CAMPS NATURE

Le Service Education et Didactique du Parc, dans le cadre d'une stratégie d'éducation et d'interprétation de l'environnement, organise des séjours pour les Associations au travers de programmes éducatifs particuliers. Pour cette raison, les Camps Nature ont été créés, en session, durant toute l'année. Les camps ont pour but la conservation de la Nature à travers l'engagement quotidien et l'acquisition d'habitude, de comportements éco-compatibles.

Les employés du Parc, en collaboration avec les Responsables du Groupe élaborent un programme d'activité qui pointe:

1. à la connaissance et à l'information à travers des démonstrations théoriques et pratiques, des excursions guidées de diverses durées et de différentes difficultés, des projections, des visites aux structures informatives et éducatives comme par exemples les centres visites, les aires réservées à la faune. Les problématiques de conservation, d'organisation et les principaux aspects environnementaux du parc sont exposés;
2. à l'action proprement dite sur le terrain à travers le contrôle, l'information au public, l'entretien des sentiers, l'observation naturaliste.